

● VILLES
UNE NOUVELLE
CONCEPTION DES
CENTRES HISTORIQUES

● MAROC
LES ENFANTS DE
LA RUE RETROUVENT
UNE MAISON

● SCIENCE
LES RÉCIFS
CORALLIENS
SOUS SURVEILLANCE

● TRADUCTIONS
UN MILLION
DE DONNÉES
SUR CD-ROM

Sources

UNESCO

No 107 - DÉCEMBRE 1998

DROITS DE L'HOMME:
UNE CRÉATION
CONTINUE





sources UNESCO

est un mensuel publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Tél : (+33 01) 45 68 16 72
Fax : (+33 01) 45 68 56 54.

Les éditions en anglais et en français sont entièrement produites au Siège ; l'édition en espagnol avec le Centre UNESCO de Catalogne, Mallorca 285, 08037 Barcelone, Espagne ; l'édition en chinois avec l'Agence Xinhua, 57 Xuanwumen Xidajie, Beijing, Chine ; l'édition en portugais avec la Commission nationale pour l'UNESCO, Avenida Infante Santo N° 42 - 5°, 1300 Lisbonne Portugal.

Directeur de la publication :
R. Lefort.

Rédaction en chef :
S. Williams, C. Guttman.

Secrétaire de rédaction :
C. Mouillère.

Rédaction :
N. Khouri-Dagher, C. L'Homme, A.-L. Martin.

Version espagnole :
L. Garcia (Barcelone), L. Sampedro (Paris).

Mise en page, illustrations, infographie :
F. Ryan-Jacqueron, G. Traiano.

Impression : Maulde & Renou.

Distribution par les Services spécialisés de l'UNESCO.

Sources UNESCO est accessible sur internet dans les rubriques Nouveautés ou Publications à notre adresse: <http://www.unesco.org>

sources UNESCO

POUR S'ABONNER : Journalistes, organisations internationales et non gouvernementales, associations et autres organismes travaillant dans les domaines de compétence de l'UNESCO peuvent s'abonner gratuitement en écrivant à :

SOURCES UNESCO, Abonnements,
7 place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP.
Tél. (33 01) 45 68 16 72.
Fax : (+33 01) 45 68 56 54.

SOMMAIRE



Le droit à un environnement sain: une question de survie.

DROITS DE L'HOMME

► **Une création continue**

Juristes et experts se penchent sur les nouveaux enjeux, face aux progrès scientifiques et technologiques.

.....4

PATRIMOINE

► **Le cœur battant des villes**

Comment concilier sauvegarde des centres historiques urbains et développement?

..... 11

EN BREF

Des informations sur l'action de l'UNESCO à travers le monde ainsi que sur ses publications et matériels audiovisuels.

..... 16

RÉINSERTION

Une maison pour la rue

Une association marocaine ouvre des portes aux enfants de la rue.

.....20

SCIENCE

Une pâleur mortelle

Un système international de surveillance pour les récifs coralliens menacés.

.....22

CULTURE

Les mille mondes de la traduction

La 50e édition de l'*Index Translationum* recense un million de données bibliographiques dans 100 pays.

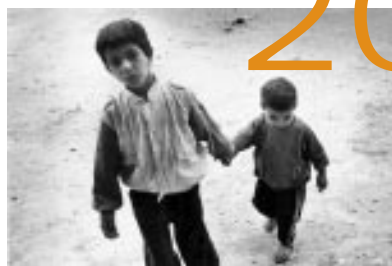
.....23

11



Conserver les pierres, conserver la vie...

20



Ils ont désormais un lieu où trouver refuge... et affection.

22



Relevés en vue d'un diagnostic.

Couverture:

© Sebastião Salgado/Amazonas/Contact Press Images.

Ce mensuel, destiné à l'information, n'est pas un document officiel de l'UNESCO.

Tous les articles sont libres de droit. L'envoi à la rédaction d'une copie de l'article reproduit serait apprécié. Les photos sans le signe © sont disponibles gratuitement pour les médias sur simple demande adressée à la rédaction.

ISSN 1014 5494

LA LIGNE ROUGE



© PHOTONNEWS SERVICE / OLD BAILEY/FSP/GAMMA

Londres, 25 novembre: manifestation devant la Chambre des Lords.

LA JUSTICE EN MARCHÉ

● Novembre 1945-octobre 1946: à Nuremberg, 24 dirigeants sont jugés pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité par un tribunal militaire international; 12 sont condamnés à mort et exécutés.

● 1946: création à La Haye de la Cour internationale de justice. Elle est composée de 15 juges élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies.

● 1993: création à La Haye du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nombre d'inculpations à ce jour: 59.

● 1994: création à Arusha du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Nombre d'inculpations à ce jour: 35.

● Juillet 1998: 120 pays votent la création d'une Cour pénale internationale chargée de juger les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre.

// Un jour, peut-être, en Espagne, au Chili ou ailleurs, Augusto Pinochet devra s'expliquer devant un tribunal sur le degré de ses responsabilités dans les tragiques événements qui ont suivi le coup d'État de 1973. Mais, quoi qu'il lui advienne, la décision des juges de la Chambre des Lords (25 novembre) va bien au-delà de son sort personnel. Les avis opposés des juges, dont rien ne permet de mettre en doute la compétence et l'impartialité de chacun, prouvent que la justice n'est pas une science exacte. Ainsi,

l'argument qui l'a finalement emporté pourrait-il être qualifié d'éthique. Si, écrivait l'un des juges dans ses attendus, «*les fonctions d'un chef d'État peuvent comporter des activités détestables, illégales même... certains types de conduite, dont la torture et la prise d'otage, ne sont pas acceptables de la part de quiconque; ceci s'applique autant aux chefs d'État, et plus encore à eux*». Ainsi, l'immunité d'un personnage de ce rang s'efface s'il franchit une ligne rouge, transgresse une sorte de «code de conduite décente» des dirigeants. Trop c'est trop, ont conclu trois des cinq juges.

Leurs avis feront aussi date parce qu'ils font fi de la sacro-sainte règle de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État, y compris, en l'occurrence, d'un État où s'affirme une démocratie qui a décidé de passer l'éponge sur

cette terrible période, à tort ou à raison, mais en toute légalité. D'où l'expression, qui a fait florès, de «*mondialisation de la justice*».

L'étonnant n'est pas qu'elle commence à advenir mais qu'elle ait tant tardé. Les premières décisions de l'ONU relatives à la création d'un tribunal pénal international permanent remontent à... 1950. Après des résistances acharnées, il ne verra pas le jour avant au mieux deux ou trois ans, et sa compétence, qui porte sur les crimes les plus graves, ne s'exercera que vis-à-vis des États qui

l'auront reconnu.

Or une juridiction mondiale existe depuis des années, par exemple, en matière de commerce international. La mondialisation du respect des droits de l'homme serait-elle moins impérieuse que la mondialisation du respect du droit des affaires?

Rien ne permet de

le justifier, et la litanie des crimes les plus graves: crimes contre l'humanité, crime de génocide, est là pour le rappeler. Le 29 novembre, Federico Mayor - et il ne prétendait pas à l'exhaustivité - citait Idi Amin Dada, les Khmers rouges, les auteurs des massacres ethniques au Rwanda, parmi ces grands criminels restés impunis. Et il concluait «*¡Basta de impunidad!*» («L'impunité, ça suffit!»).

Certains types de conduite, dont la torture et la prise d'otage, ne sont pas acceptables de la part de quiconque; ceci s'applique autant aux chefs d'État, et plus encore à eux.

Lord Nicholls

René Lefort

UNE CRÉATION CONTINUE

Cinquante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est à son aune que l'on mesure les batailles remportées et les promesses non tenues. Aujourd'hui, ses principes inspirent la mise en place de nouveaux instruments, comme pour la bioéthique ou le cyberspace.

Voilà 50 ans que la Déclaration universelle a été adoptée à Paris. Sa commémoration ne peut se limiter à un exercice comparé de rhétorique sur les droits de l'homme. Elle signifie d'abord retrouver le message, l'inspiration d'origine.

Ce message, qu'on ne saurait perdre de vue, c'est l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme. Si l'Europe a été leur berceau, cela ne change en rien la portée des concepts qui ont été élaborés: ces droits valent pour tous les hommes, pour toutes les civilisations. Dans le préambule de la Déclaration universelle, les États, moins nombreux il est vrai à l'époque, se sont engagés à faire régner un ordre international où les droits de l'homme seraient assurés et garantis.

Cinquante ans après, pouvons-nous dire que ces promesses ont été tenues? À l'évidence, hélas, non. Il y a eu, indiscutablement, pendant ce demi-siècle, de très grandes victoires, et on les doit en grande partie à ceux qui ont été les militants de cette cause. Parmi celles-ci, nous pouvons mentionner la consécration par la communauté internationale, dans des conventions et des déclarations, des droits des femmes, qui sont partie intégrante des droits de l'homme, tout comme ceux des enfants; la décolonisation, la fin de l'apartheid (régime monstrueux fondé sur un refus de la notion même de droits de l'homme), mais aussi l'effondrement des régimes totalitaires en Amérique du Sud et à l'Est de l'Europe.

Que d'ombres...

Mais aussi que d'ombres. Depuis la chute du mur de Berlin, nous avons assisté, au cœur de l'Europe, à une violation systématique, et à caractère organisé, des droits de l'homme, dans l'ex-Yougoslavie et plus particulièrement en Bosnie. Sans oublier la

cruauté du génocide intervenu au Rwanda et la situation de ce qu'on ne peut plus appeler les droits de l'homme tels qu'ils règnent en Afghanistan.

Il y a aujourd'hui des défis que nous devons relever. D'abord en faisant face à la menace idéologique qui pèse sur les droits de l'homme. La Déclaration affirme leur nature: ils sont universels et indivisibles. Or l'un et l'autre de ces caractères sont aujourd'hui contestés par certaines instances gouvernementales, religieuses ou politiques. L'universalité est parfois déniée parce qu'elle serait l'expression d'une culture particulière, celle de l'Occident, fondée sur la primauté de l'individu, alors que d'autres sociétés, notamment asiatiques ou africaines, accordent une valeur première à l'harmonie du groupe. Ce serait ainsi à travers la protection des droits collectifs de la communauté que se réaliseraient plus sûrement les droits individuels de la personne.

Remise en cause

L'universalité est aussi remise en cause au nom de certains principes religieux qui permettent de justifier des atteintes aux droits énoncés par la Déclaration, notamment la violation des droits fondamentaux des femmes et la mise en œuvre de châtiements corporels incompatibles avec le respect de la personne humaine. Refuser l'universalité revient à justifier le refus de respecter les droits fondamentaux.

De même pour l'indivisibilité: il n'est pas de dignité humaine possible là où règnent l'extrême pauvreté, l'analphabétisme, le défaut de soins médicaux et l'absence d'une élémentaire protection sociale. L'être humain est un. Et ses droits fondamentaux constituent une unité indivisible. Priver un être humain d'une partie de ses droits fondamentaux équivaut à les dénier tous. Or, en

Priver un être humain d'une partie de ses droits fondamentaux équivaut à les dénier tous.



L'élection de Nelson Mandela, une victoire des droits de l'homme.

© SIPA PRESS/JUHAN KUIUS.

DESMOND TUTU

(devant le Conseil exécutif de l'UNESCO, le 19 octobre 1998).

Bien que membre fondateur des Nations Unies, l'Afrique du Sud n'a pas signé la Déclaration de 1948. Cela n'a rien de surprenant: avec la mise en place de sa politique d'apartheid, elle a violé tous les droits qui y sont inscrits. Pour les Noirs d'Afrique du Sud, ils n'étaient qu'un rêve. Ce système pervers a été détruit (...). Il serait bon que les États-Unis mettent en place une commission «Vérité et réconciliation» car il faut qu'ils réalisent la souffrance qui est encore profondément ancrée dans les entrailles des descendants d'esclaves. Pendant plus de 400 ans, entre 10 et 60 millions d'hommes et de femmes ont été enlevés et transportés comme des animaux. Je forme l'espoir que les Nations Unies par le biais de l'UNESCO déclarent sans équivoque que c'était un crime contre l'humanité. Souvenons-nous, non pour nous venger, mais pour que nous ne recommencions pas.

ce moment, 1,3 milliards d'êtres humains essayent de survivre avec moins d'un dollar par jour, et 30.000 enfants meurent tous les jours dans le monde de maladies qui pourraient être prévenues. À l'orée du XXI^e siècle, dont la dimension sera nécessairement la mondialisation, la vraie question posée à notre humanité est de savoir si la mondialisation ne sera que la recherche de la courbe de profit la plus avantageuse des grandes sociétés multinationales, ou le remède à ces maux qui sont la négation des engagements contractés solennellement il y a 50 ans.

Nous ne devons pas laisser de fardeau aux générations à venir. Je pense d'abord à la question de la répression des crimes contre l'humanité, qui sont la négation la plus violente et la plus totale des droits de l'homme: génocides, déportations, massacres et viols collectifs. À Rome, en juillet 1998, a été adopté le statut d'une Cour pénale internationale, qui à coup sûr serait l'expression la plus forte de la révolte de la conscience humaine en présence de tel ou tel criminel. Elle serait chargée de juger les criminels contre l'humanité et de veiller à ce qu'ils ne bénéficient pas de l'impunité qui révolte la conscience collective. Pour que cette Cour

existe, il faut 60 ratifications. Mais à ce jour, seuls 50 États ont signé la Convention. Ce qui signifie qu'il dépend de chacun des États - et à l'intérieur des États, de chacun d'entre nous - d'exercer toute la pression convenable pour qu'enfin, à partir de la ratification de ce traité, la Cour pénale internationale voit le jour.

Nous devons aussi relever d'autres défis nouveaux qui ne se posaient pas en 1948 et que notre monde trouve au premier chef présents devant elle. Parmi eux, la question de l'environnement, complètement ignorée dans l'après-guerre, en un temps où il ne s'agissait que de reconstruire ce qui avait été détruit et de produire toujours plus sans mesurer les conséquences du chemin que l'on prenait ainsi. Le droit à un environnement sain est non seulement une exigence en termes de droits de l'homme, mais une question de survie pour l'humanité. Même dimension, même interpellation lorsqu'il s'agit de la question de progrès scientifiques dont les conséquences en matière de droits de l'homme se posent en termes entièrement nouveaux: dans le cas des progrès en matière de génie génétique, de procréation artificielle ou de rapport entre le développement des nouvelles technologies de l'information (au premier rang desquels on situera évidemment l'Internet) et les droits fondamentaux. Dans tous ces domaines, la Déclaration universelle est plus porteuse de principes que de moyens.

Au regard de ce bilan plus que contrasté, le pire serait, 50 ans après, d'être comme des artistes néoclassiques qui se bornent à répéter les thèmes anciens et à reproduire les œuvres de ceux qui les ont précédés. Les droits de l'homme aussi sont une création continue.

Robert Badinter

Ancien ministre français de la justice

Bioéthique: dilemme autour des gènes

La réalisation la plus significative du Comité international de bioéthique (CIB) - créé par l'UNESCO en 1993 - aura été la rédaction de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, adoptée par l'Organisation en novembre 1997. Aujourd'hui, 50 ans après la première Déclaration universelle, la communauté mondiale se voit proposer d'en ratifier une seconde. Elle traite des conséquences de la découverte de notre carte

génétique: nos gènes peuvent révéler nos caractéristiques physiques, notre propension aux maladies génétiques et l'avenir de notre santé.

Si cette découverte est un bienfait pour l'humanité, elle peut aussi mettre en péril certains des droits de l'homme stipulés dans la Déclaration. Ils découlent d'un même concept: l'obligation de respecter la dignité de tout individu et d'empêcher toute discrimination d'ordre génétique, de protéger la vie



privée et de recueillir le libre consentement de l'intéressé pour l'utilisation de données génétiques.

La nouvelle Déclaration formule aussi les principes devant régir la recherche sur le génome humain, dont le plus sujet à controverse: «*des pratiques qui sont contraires à la dignité humaine, telles que le clonage à des fins de reproduction d'êtres humains, ne doivent pas être permises*». Après le clonage de la brebis Dolly, cette disposition entend prévenir les risques de clonage intégral d'un être humain, soit la reproduction à l'identique d'une personne.

Lors de l'adoption de cette Déclaration, il est apparu que l'accélération rapide des découvertes génétiques obligeait à prévoir une procédure de suivi. Elle charge ainsi le CIB de veiller à la mise en œuvre de ses principes et demande aux États de créer des comités d'éthique indépendants pour examiner les questions posées par la recherche sur le génome humain.

Accès illimité?

Au cours du Sommet des comités nationaux de bioéthique à Tokyo le mois dernier, j'ai exposé l'objectif de l'UNESCO: sensibiliser les gens et les gouvernements aux dilemmes éthiques que suscite la recherche sur le génome. La possibilité du clonage humain n'en est qu'un exemple. Il en est beaucoup d'autres: les employeurs peuvent-ils avoir un accès illimité au dossier génétique d'une personne? ou l'État? Les sociétés ont-elles le droit de faire breveter une découverte montrant qu'un gène est responsable de la maladie d'Alzheimer? Est-il normal qu'une société favorise d'énormes investissements en pharmacologie et autres travaux indispensables pour convertir la connaissance scientifique en application thérapeutique, ou faut-il y voir un nouvel impérialisme qui accorde à un petit nombre de riches le monopole des droits sur le patrimoine génétique de toute l'humanité?

Maintenant que la communauté mondiale a devant elle cette nouvelle Déclaration, il est de notre devoir d'encourager les États et les scientifiques à se pencher sur ses principes fondamentaux et à s'y rallier. N'étant pas un traité, elle n'a pas force de loi. Mais la communauté internationale doit-elle adopter des règles interdisant légalement certains axes d'expérimentation scientifique sur nos gènes, comme la création d'êtres hybrides: animal/humain? Ou la manipulation de souches microbiennes humaines pour modifier irrévocablement le patrimoine génétique des générations futures? Ou l'élimination du «gène gay» s'il existe? Ou le clonage intégral d'un être humain? L'initiative de l'UNESCO se fonde sur l'idée que «qui ne dit mot consent».

La nouvelle Déclaration se heurte à l'ignorance générale des progrès scientifiques, au

sentiment d'être incapable de les infléchir, ainsi qu'à une réticence, en période de crise économique, à faire quoi que ce soit qui risque de décourager les industries de la biotechnologie et les profits qu'on peut en tirer. En fait, la majeure partie de la recherche en génétique humaine (et pratiquement tous les brevets) se fait dans une poignée de pays du monde développé. Or elle peut affecter l'espèce humaine tout entière, et les principes défendant la dignité humaine, tels qu'énoncés dans la Déclaration, s'appliquent à tous et en tous lieux.

Des participants au Sommet de Tokyo m'ont fait savoir qu'il serait difficile d'obtenir un consensus sur toutes les questions sujettes à controverse abordées dans la Déclaration. Elles tiennent aux différences culturelles, économiques ou religieuses, ainsi qu'à une attitude fataliste à l'égard de la recherche scientifique, qu'on retrouve dans la plupart des pays. Je ne suis pas d'accord. Il y a 20 ans, quand la circulation transfrontière de données a constitué un défi à la vie privée et autres droits, des organisations régionales et internationales ont élaboré des «principes fondamentaux» sur la protection de la vie privée et la sécurité des informations, qui ont conduit à modifier la législation de nombreux pays aux traditions juridiques, culturelles et religieuses différentes. Je suis convaincu qu'il peut en aller de même des «principes fondamentaux» protégeant la dignité humaine dans le contexte de la recherche génétique.

La Déclaration de l'UNESCO constitue un banc d'essai pour la communauté internationale. Les êtres humains sauront-ils réagir

UNE PREMIÈRE

L'Assemblée générale des Nations Unies vient de faire sienne le 9 décembre et par consensus la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme. Pour la première fois dans son histoire, l'ONU traite ainsi de la bioéthique et fait de la déclaration de l'UNESCO la référence pour l'ensemble du système des Nations Unies en ce domaine.

Repérage des chromosomes, éléments porteurs des facteurs déterminants de l'hérédité.



© KING-HOLMES/S.P.L./COSMOS

aux progrès de la science, qui peuvent leur être bénéfiques mais les placent devant des dilemmes à l'échelle mondiale? En ce nouveau millénaire, existe-t-il plus grand défi aux droits de l'homme que la protection de l'intégrité de l'espèce humaine? Ou allons-nous livrer notre avenir à l'arbitraire de la science et aux investissements des multinationales?

Dans les cendres de la seconde guerre mondiale, Eleanor Roosevelt, René Cassin, John Humphrey et leurs audacieux compagnons ne doutaient pas de la réponse. Ils élaborèrent la Déclaration universelle des droits de l'homme: pas de renonciation aux

principes essentiels, recherche d'un terrain d'entente, établissement de critères de dignité et de solidarité pour tous les êtres humains. Des défis aussi formidables que ceux d'aujourd'hui. Ce à quoi ils sont parvenus doit être pour nous source d'inspiration car les problèmes d'aujourd'hui sont tout aussi déconcertants. À nous d'égaliser leur audace, leur courage et leur assurance.

●
Michael Kirby
Membre du CIB
Juge à la Haute Cour de justice
d'Australie



© REUTERS/MAXPPP

Au nom de la dignité:
pas de Dolly humaine.

Cyberespace et vie privée

La question de la protection de la vie privée est devenue un des enjeux les plus importants des droits de l'homme en cette fin de siècle. Cela touche au fondement de la dignité de l'homme et au caractère sacré de la personne humaine, menacée par des formes d'intrusion pernicieuses, pour des raisons commerciales et politiques.

Les «Big Brothers» de la surveillance totale à des fins de prééminence stratégique s'allient aux «Big Sisters» de la surveillance économique, financière et intellectuelle. Désormais, le moindre clic sur un lien hypertexte, la moindre consultation d'une page sur le web génère des «cookies» qui alimentent des bases de données incontrôlables.

Portraits indiscrets

La technique du «data-mining» (exploitation de données) permet aux gouvernements et aux organisations du secteur privé une surveillance de masse et un profilage personnalisé sans contre-pouvoir ni droit de regard effectif dans la plupart des cas. Des systèmes de soins médicaux ou de transports, en passant par les transferts financiers ou les transactions bancaires et commerciales, des quantités énormes d'informations sont accumulées chaque jour, informations dont le retraitement et le recoupement permettent de réaliser des portraits extrêmement indiscrets de chacun de nous. Un réseau serré de surveillance nous encadre désormais du berceau à la tombe, et du bureau à l'hôpital.

En Europe, la directive sur la protection des données personnelles est entrée en application au mois d'octobre dernier, quatre ans après avoir été adoptée en 1994. Un grand nombre de mesures sont prévues pour la protection des citoyens. Mais en dehors des pays d'Europe, rares sont les États conscients des enjeux ou prêts à gêner la liberté du

commerce électronique. Aux États-Unis, la voie choisie est celle de l'autorégulation. Les entreprises privées sont censées se restreindre d'elles-mêmes. Mais pourquoi le feraient-elles puisque amasser des données personnelles sur leurs consommateurs est source de profits et que certaines ne vivent que de ces informations qu'elles revendent?

Le transfert de données au-delà des frontières européennes est désormais soumis à validation au titre des critères de la directive. Cela pose déjà de sérieux problèmes dans le cas d'une exportation vers les États-Unis où l'exploitation des données personnelles par les puissantes industries du traitement de l'information est permise et encouragée par l'absence de toute législation. Au moment où ces lignes sont écrites, un accord euro-américain n'était pas encore trouvé.

Un consensus international en la matière n'est pas suffisant, en tout état de cause. Seule une prise de conscience des citoyens, qui ignorent encore trop souvent l'incroyable précision et l'indiscrétion des fichages électroniques dont ils sont routinièrement l'objet, permettra d'appliquer effectivement l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme que «*nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée*».

Consommateurs trop confiants

Peu ou pas informés sur les risques encourus, les consommateurs font trop confiance. Ils sont prêts à céder leurs données personnelles dans d'innombrables transactions. Or ces informations peuvent s'accumuler sur des années, et être retraitées, recoupées et même finalement regroupées par le biais d'identificateurs universels (comme le numéro de sécurité sociale). Des erreurs peuvent naturellement surgir. Seuls les

Un réseau serré de surveillance nous encadre désormais du berceau à la tombe, et du bureau à l'hôpital.

intéressés sont en mesure de les corriger. Les problèmes d'intégrité, de confidentialité et de sécurité des données ne seront pas résolus par miracle du seul fait des forces du marché ou de la technologie. En effet, les forces en question sont tournées vers la maximisation des profits, et non la maximisation



© IMAGE BANK/ROY WEMANN

Comment garder la main sur ses données personnelles?

de la protection des personnes. Nous avons donc besoin de lois qui obligent les organisations détentrices d'informations personnelles à permettre aux personnes concernées d'avoir accès à leur propres données pour les corriger ou pour les supprimer, au titre du droit moral de chaque personne sur sa représentation numérique. Ce principe éthique est facile à énoncer mais sa mise en

pratique est autrement difficile. La question fondamentale est celle-ci: qui, en fait, possède les données personnelles? La réponse conventionnelle est que les données personnelles sont la propriété de ceux qui les collectent. Mais que se passe-t-il lors de la revente ou du retraitement des données? Une cascade de propriétaires successifs ne fait que compliquer la responsabilisation quant à l'usage éthique qui est fait de ces informations.

On pourrait préconiser un changement complet de perspective. Un nouveau «droit humain» pourrait être formulé de la manière suivante: «*Toute personne est propriétaire de ses propres données.*» Tout usage de ses données devrait être alors explicitement autorisé par la personne. On pourrait même imaginer un système de royalties sur l'usage de données personnelles. Évidemment, ce genre d'idées ne va pas dans la ligne de l'intérêt du commerce électronique mondial. En revanche, il redonne aux personnes plus de contrôle sur leur sort et réaffirme la valeur suprême de la personne humaine face aux forces anonymes de l'abstraction numérique.

L'UNESCO, pour sa part, s'efforce de relever le défi de la protection de la vie privée avec la création de la Commission mondiale pour l'éthique de la connaissance scientifique et de la technologie, et l'organisation des congrès infoéthique. (voir *Sources*, n° 106)

Philippe Quéau
Directeur de la division de l'information et de l'informatique

Environnement: un héritage à transmettre

Si le souci de protéger les générations futures se retrouve dans toutes les grandes traditions culturelles et religieuses, il n'apparaît comme un thème important de politique internationale qu'en 1972, avec la Conférence de Stockholm sur l'environnement. Par la suite, de plus en plus de traités ont commencé à s'y référer. Dans les années 80, l'océanographe français Jacques-Yves Cousteau lance une pétition sur les droits des générations futures, qui recueille des millions de signatures à travers le monde. Elle enclenche un processus qui aboutit, en novembre 1997, à l'adoption par l'UNESCO d'une Déclaration précisant les obligations pour chaque génération d'«*œuvrer pour le développement durable*» et de maintenir «*la qualité et l'intégrité de l'environnement*», y compris la diversité des ressources sur Terre.

Mais la protection des générations futures suscite des controverses. Certains estiment qu'elle éloigne les États des inégalités environnementales d'aujourd'hui. Comment concilier «*l'équité inter-générationnelles*» (celle qui existe et celles à venir) et la justice «*intra-générationnelle*» (celle d'aujourd'hui)? Souvent, ces deux préoccupations ne sont pas conflictuelles puisque les actions requises pour y parvenir sont les mêmes. Les communautés démunies sont celles qui souffrent le plus de la dégradation de l'environnement, mais n'ont souvent d'autre choix que d'y contribuer. La justice inter-générationnelles signifie que le développement ne se fait pas aux dépens de l'environnement des pauvres, quelle que soit la génération. Ce qui suppose des ressources nécessaires pour satisfaire les besoins de

Rigoberta Menchu

(Devant le Conseil exécutif de l'UNESCO le 19 octobre 1998)

Nous, les femmes et les hommes indigènes, croyons qu'il est nécessaire de nous retourner vers des méthodes millénaires pour nous aider à répondre aux défis du futur.

On parle beaucoup de mondialisation économique (ce qui suppose des relations inégales), mais jamais de mondialisation humaine, de nos esprits, de notre identité. Nous devons faire en sorte que cette mondialisation tienne compte d'autres préoccupations: d'une éducation pour tous, de centres de santé...

Je suis convaincue que le monde du futur est interculturel. Si nous ne créons pas une vision de l'éducation interculturelle, nous ne pourrions jamais vaincre le racisme, ni l'exclusion, ni l'arrogance ni l'intolérance ni le manque de dialogue. Il est très important d'être critique. Parce que ce n'est pas en occultant nos limites ou les erreurs de l'humanité que nous pourrions les corriger. Il faut les reconnaître, les assimiler, reconnaître que nous avons été et que nous sommes les protagonistes de ce millénaire, de nos réussites et de nos erreurs. Et à partir de là, formuler des propositions. Je crois que notre humanité aujourd'hui a besoin de propositions.

base et des moyens pour rendre possible le développement durable et la protection de l'environnement.

Autre sujet de controverse: la présente génération a-t-elle des obligations envers la protection de l'environnement pour les générations futures, ou ces dernières ont-elles aussi des droits? Les devoirs ne sont pas toujours liés à des droits, mais les droits le sont toujours à des devoirs. L'argument contre les droits des générations futures est que les droits n'existent que lorsqu'il y a des intérêts identifiables, et ceci n'est possible que si des individus qui ont des intérêts à protéger sont identifiés. Puisqu'on ne peut pas identifier les individus des générations futures, on ne peut pas parler de leurs droits. Cependant, ces droits peuvent être considérés comme collectifs et non individuels. Les droits existent quels que soient le nombre et l'identité des individus dont se compose chaque génération. Lorsque les générations futures prennent corps, ses membres acquièrent le droit d'utiliser et de profiter de la Terre et l'obligation d'en prendre soin pour leurs contemporains et pour ceux qui suivront. La Déclaration de l'UNESCO énonce notre obligation de protéger l'environnement pour les générations futures; elle ne mentionne pas les droits des générations futures.

Le troisième problème concerne notre relation avec la nature. Nous pouvons nous placer sur différents plans: comme maîtres de la nature, comme participants au système naturel avec la responsabilité de le protéger, ou comme partenaires. Le principe de l'équité inter-génération suppose que l'homme fait partie de l'environnement et qu'en tant qu'être pensant, il a le devoir d'en

prendre soin pour les générations futures. C'est cette idée que l'on retrouve dans la Déclaration de l'UNESCO et, avant elle, dans le concept de développement durable, l'un des thèmes majeurs du Sommet de Rio en 1992.

L'équité inter-génération commence à entrer dans la jurisprudence internationale. À preuve: en 1996, suite à une demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Cour internationale de justice a noté, dans un Avis consultatif sur la légalité de la menace de l'utilisation des armes nucléaires, que l'environnement «représente l'espace vivant, la qualité de la vie et la santé même des êtres humains, y compris des générations à venir». L'opinion séparée émise par le juge Weeramantry, son vice-président, affirme le principe d'«équité inter-génération» et note que «les droits des générations futures ont dépassé le stade embryonnaire de la lutte pour leur reconnaissance. Ils ont pénétré le droit international par le biais d'importants traités, d'avis et de grands principes juridiques reconnus par les nations civilisées». En 1997, dans l'affaire opposant la Hongrie et la République tchèque à propos de la construction d'un barrage sur le Danube, le juge Weeramantry a observé que le premier principe du droit moderne en matière d'environnement est celui de «curatelle des ressources terrestres».

Points de départ

Depuis la fin des années 80, des tribunaux nationaux, des déclarations internationales non contraignantes et des rapports d'experts ont souligné l'émergence des principes de justice pour les générations futures. En 1993, par exemple, la Cour suprême des Philippines a confirmé une décision à la suite d'une action collective intentée par 42 enfants «en leur nom propre, au nom de leur génération et des générations à naître», et réclamant le droit à un environnement sain. Ils contestaient la location et la coupe de forêts à grande diversité biologique. Suite à la décision de la Cour, 65 des 92 baux ont été annulés.

La Déclaration de l'UNESCO est un pas important vers le principe de la justice inter-génération. C'est un texte sur la manière dont nous devons agir aujourd'hui. Il peut conduire à des obligations contraignantes au plan international, national et local pour protéger l'environnement au profit des générations futures. Autrement dit, c'est un point de départ pour une Déclaration des Nations Unies sur les générations futures. ●

*Edith Brown Weiss
Professeur de droit international
Université de Georgetown
(États-Unis)*

Pour que l'un et l'autre grandissent dans un environnement sain.



© SIPA IMAGE/BAHNER.



Les droits des enfants africains vus par des enfants norvégiens (concours de dessins organisé par le système des Écoles associées).

Apprendre les droits de l'homme

La sensibilisation aux droits de l'homme par l'éducation est souvent avancée comme la solution pour construire un monde qui mettrait en pratique les principes de tolérance, de justice, de paix et de démocratie. Mission délicate que tente de faire avancer la Décennie des Nations Unies de l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004). Et pourtant, comme l'a fait remarquer à l'UNESCO en octobre dernier le représentant du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, «*peu de pays s'y sont engagés jusqu'à présent*».

Selon certains spécialistes, le problème réside en partie dans le fait que le débat sur l'éducation aux droits de l'homme se cantonne à une «*élite*». Or écarter certaines voix et certaines idées équivaut à saboter sa mise en pratique, et des solutions imposées de l'extérieur à une communauté donnée sans tenir compte de son contexte sont vouées à l'échec. «*Les droits de l'homme sont quelque chose qui existe 'là-bas', dans les cercles lointains de la diplomatie*, observe Shulamith Keonig, directeur exécutif de l'ONG Décennie des peuples pour l'éducation aux droits de l'homme. *Pour la plupart des gens, cela ne signifie pas que leurs propres institutions doivent mettre en pratique les valeurs qu'elles tentent d'imposer aux autres.*»

«*Si l'on veut vraiment faire avancer les choses*, estime Janusz Symonides, *c'est tout un système d'enseignement qui est à créer. Dans le primaire et le secondaire, il faut une approche intégrée; on ne peut pas présenter les droits de l'homme comme un sujet à part. Mais l'éducation formelle n'est qu'un aspect des choses. S'il s'agit du droit des femmes, c'est l'ensemble de la population qu'il faut toucher, sans parler de l'éducation spécialisée qui s'adresse aux forces armées, à la police, aux juges, aux médias.*»

Alors que nombre de pays n'ont pas encore mis en place des plans d'ensemble d'éducation aux droits de l'homme, d'autres, comme les Philippines, ont des programmes

qui s'adressent à tous les secteurs de la communauté. La Commission philippine des droits de l'homme a passé des accords avec des services gouvernementaux, comme le ministère de la justice, la branche locale d'Amnesty international et une organisation de chefs de villages. Les ressources que nécessite cette approche holistique sont immenses. À cela s'ajoute la question des priorités: comment parler d'éducation aux droits de l'homme quand le droit fondamental à l'éducation n'est pas encore une réalité?

Une foule d'actions au niveau local existe néanmoins. La palme de la sensibilisation et de l'action revient d'ailleurs aux ONG. On peut aussi citer le système des Écoles associées de l'UNESCO qui obtient des résultats auprès de ses quelque 5.000 établissements dans 157 pays. «*L'éducation aux droits de l'homme ne consiste pas seulement à enseigner aux enfants leurs droits*, explique sa coordinatrice, Elizabeth Khawajkie. *Cela signifie aussi créer un climat propice au respect mutuel, aux principes démocratiques, à la justice et à la solidarité. Et donc aider ceux qui en ont le plus besoin – personnes âgées, orphelins ou peuples autochtones – et comprendre leurs droits. C'est un processus à long terme.*»

Avec les violations incessantes des droits de l'homme partout dans le monde, toutes ces déclarations peuvent sonner creux. «*Comment croire que les conventions internationales sont contraignantes alors que la réalité quotidienne prouve le contraire?*», s'interroge Behi El Din Hassan, directeur de l'Institut des droits de l'homme du Caire (Égypte).

Les gouvernements doivent s'engager à instaurer systématiquement un enseignement pour «*créer une culture des droits de l'homme*», sous l'œil vigilant de la société et des médias, de manière à ce que les actes parlent plus fort que les mots. ●

Ann-Louise Martin

L'UNESCO ET L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

Le réseau de Chaires UNESCO sur les droits de l'homme réparti dans 29 universités à travers le monde a pour mission de préparer enseignants et journalistes à s'investir dans l'éducation aux droits de l'homme.

Dans l'immédiat, l'UNESCO organise une série de conférences régionales sur l'éducation aux droits de l'homme:

- à Dakar (Sénégal), du 16 au 20 décembre;
- à Poona (Inde), du 3 au 6 février 1999;
- à Rabat (Maroc) du 17 au 20 février 1999.

PATRIMOINE Comment sauvegarder les centres anciens des villes tout en maintenant la vie qui les anime? La "conservation urbaine intégrée" veut concilier besoin de mémoire et nécessités du quotidien.

LE CŒUR BATTANT DES VILLES

A quoi ça sert que Guanajuato soit patrimoine de l'humanité, si à 20 minutes du centre historique il n'y a pas d'électricité?», s'interroge Jorge Cabrejos Moreno, de l'Université de Guanajuato (Mexique). «On ne peut pas appliquer des théories de conservation, créées pour des œuvres d'art, au milieu bâti qui est le cadre de la vie quotidienne», plaide Pierre Larochelle, de l'Université de Laval (Canada). Réunis à Recife (Brésil) pour un séminaire organisé en octobre dernier par l'Université de Pernambouc avec le soutien du Centre du patrimoine mondial, quelque 200 experts venus de 30 pays ont défendu la nouvelle approche de «conservation urbaine intégrée». Question qui concerne non seulement les 129 villes inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais les milliers de villes historiques dans le monde. «Rien qu'au Mexique, il y a 20.000 monuments et 1.900 centres anciens», explique Jorge Cabrejos.

Qu'est-ce qui a changé? «La logique de la conservation est basée sur le caractère

exceptionnel des bâtiments, sans souci du vécu des gens», dit Lúcia Leitão, architecte brésilienne. «La notion de patrimoine a évolué: ce ne sont pas seulement de beaux monuments, c'est ce à quoi la population est attachée», commente Jacques Dalibard, président du bureau de l'ICOMOS⁽¹⁾ au Canada. La conservation, elle aussi, ne cesse d'évoluer. Le souci est né dans les années 50, dans une Europe ravagée par la guerre. Mais l'approche est restée longtemps muséographique; ou alors, pour «rénover», «on démolissait des quartiers entiers, on déplaçait les populations, on détruisait le tissu social», rappelle-t-il.

En 1976, l'UNESCO est pionnière en plaçant pour la nécessité de conserver des «ensembles historiques» comme «patrimoine immobilier dont la destruction entraîne souvent des perturbations sociales». «Le rôle de l'UNESCO a été essentiel pour affirmer que les gens et le contexte étaient importants», relève le Finlandais Jukka Jokilehto, auteur d'une *Histoire de la conservation architecturale*⁽²⁾.

Aujourd'hui, notamment dans les pays

La place du marché, un lieu de rencontre d'hier et d'aujourd'hui, comme à Comalapa (Guatemala).



A quoi ça sert que Guanajuato soit patrimoine de l'humanité, si à 20 minutes du centre historique il n'y a pas d'électricité?», s'interroge Jorge Cabrejos Moreno, de l'Université de Guanajuato (Mexique). «On ne peut pas appliquer des théories de conservation, créées pour des œuvres d'art, au milieu bâti qui est le cadre de la vie quotidienne», plaide Pierre Larochelle, de l'Université de Laval (Canada). Réunis à Recife (Brésil) pour un séminaire organisé en octobre dernier par l'Université de Pernambouc avec le soutien du Centre du patrimoine mondial, quelque 200 experts venus de 30 pays ont défendu la nouvelle approche de «conservation urbaine intégrée». Question qui concerne non seulement les 129 villes inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais les milliers de villes historiques dans le monde. «Rien qu'au Mexique, il y a 20.000 monuments et 1.900 centres anciens», explique Jorge Cabrejos.

Qu'est-ce qui a changé? «La logique de la conservation est basée sur le caractère exceptionnel des bâtiments, sans souci du vécu des gens», dit Lúcia Leitão, architecte brésilienne. «La notion de patrimoine a évolué: ce ne sont pas seulement de beaux monuments, c'est ce à quoi la population est attachée», commente Jacques Dalibard, président du bureau de l'ICOMOS⁽¹⁾ au Canada. La conservation, elle aussi, ne cesse d'évoluer. Le souci est né dans les années 50, dans une Europe ravagée par la guerre. Mais l'approche est restée longtemps muséographique; ou alors, pour «rénover», «on démolissait des quartiers entiers, on déplaçait les populations, on détruisait le tissu social», rappelle-t-il.

En 1976, l'UNESCO est pionnière en plaçant pour la nécessité de conserver des «ensembles historiques» comme «patrimoine immobilier dont la destruction entraîne souvent des perturbations sociales». «Le rôle de l'UNESCO a été essentiel pour affirmer que les gens et le contexte étaient importants», relève le Finlandais Jukka Jokilehto, auteur d'une *Histoire de la conservation architecturale*⁽²⁾.

Aujourd'hui, notamment dans les pays du Sud, il s'agit de concilier restauration et développement durable. Il faut d'abord maintenir les populations: c'est pour améliorer leur qualité de vie que l'on restaure, et ce sont elles qui sont responsables de leur quartier. De nombreux projets intègrent désormais un volet de formation des habitants aux techniques de reconstruction et de restauration. On veut également maintenir, voire créer des emplois pour enrayer le cercle vicieux pauvreté-délabrement. Ainsi, les petits métiers sont maintenus. «Nous ne voulons plus d'un espace public hygiénisé, sans turbulences: le mouvement, c'est la vie», défend

Antonio Arantes, de la mairie de Campinas (Mexique). «Les commerces informels sur la place centrale contribuent à la vie et à l'entretien du lieu. En plus, ils empêchent l'implantation de magasins plus grands», explique Carlos Torres Arenal, conseiller municipal à Morelia (Mexique). À Lunenburg (Canada) et Skofja Loka (Slovénie), les programmes de restauration comprennent une «rénovation de l'économie», à travers des sessions de réapprentissage aux métiers traditionnels des deux villes: pêche et artisanat textile.

Pour Sasi Shorey, de la municipalité d'Hyderabad (Inde), «la conservation favorise la préservation d'espaces publics et de zones piétonnes, la perpétuation des métiers traditionnels, la rétention des habitants d'origine, une faible consommation énergétique et de faibles niveaux de pollution».

Continuité culturelle

Surtout, les nouveaux projets s'attachent à préserver la culture du lieu. «Il ne s'agit pas seulement de conserver des pierres, mais de conserver la vie, la mémoire, un corps vivant», souligne Michel Bonnette, de l'Organisation des villes du patrimoine mondial. «L'identité culturelle, c'est aussi nécessaire qu'un travail, de la nourriture, et de l'eau», explique Juratê Markevičienė, qui travaille sur Vilnius (Lituanie). «La conservation du patrimoine culturel joue



La Plaza Grande de Quito (Équateur).

L'UNESCO et les villes anciennes

Sur le demi-millier de sites du patrimoine mondial de l'humanité, un cinquième sont des centres de villes, de Salzbourg (Autriche) à Djenné (Mali). Dès 1976, au vu des dangers de la modernisation, l'UNESCO plaçait pour leur conservation.

- Dans le monde arabe, l'UNESCO a sensibilisé l'opinion - et les donateurs - aux médinas. Fès ou Tunis ont fait l'objet de campagnes et sont désormais protégées. Aujourd'hui, l'UNESCO s'engage dans des projets de conservation intégrée, qui visent une meilleure qualité de vie. Elle initie un projet de revitalisation du Caire ancien. À Sana'a, l'UNESCO intervient par le renforcement de la gestion locale.

- En Amérique latine, l'UNESCO a aidé à créer ou soutient des centres de formation, nationaux ou régionaux: à Salvador de Bahia, Recife et Belo Horizonte (Brésil), Bogota (Colombie), La Havane (Cuba), Cusco et Lima (Pérou), et Caracas (Venezuela).

Dans le cadre du projet Monumenta, financé par la Banque interaméricaine de développement, l'UNESCO soutient aussi des projets à Lima, Quito et dans six villes du Brésil.

- En Asie, l'UNESCO aide à la mise en place de politiques de conservation, comme à Luang Prabang (Laos). Elle favorise également la coopération entre villes d'Asie et d'Europe, pour des transferts de savoir-faire: ainsi entre Hué (Viet Nam) et Lille (France), ou entre villes chinoises et européennes (voir *Sources*, n° 101).
- En Europe, l'attention se porte sur les villes de la Baltique, comme Vilnius (Lituanie).
- À l'échelle du monde, l'UNESCO soutient l'ICCROM pour la création d'un réseau international d'instituts de formation et de recherche.

Centre du patrimoine mondial:
www.unesco.org/whc
Fax: (33.1) 45 68 55 70.

Recife: une mémoire retrouvée

La devanture du restaurant Capitania à Recife représente des marins collant de près des filles en corsets lacés. La Rua do Apollo est pourtant l'un des endroits les plus fréquentables - et fréquentés - de la ville. Mais avant sa rénovation, Bairro do Recife était le quartier des filles de joie et des bars troubles - et chacun ici le sait.

Le Bairro est le centre historique et portuaire de Recife, aujourd'hui cinquième ville du Brésil avec trois millions d'habitants. Les Portugais s'y installent dès le XVIe siècle. Grâce aux exportations de sucre, le port devient le plus important des Amériques, et jusqu'au XIXe siècle le Bairro reste le cœur battant de la cité. Mais Recife grandit, son centre de gravité se déplace. Dans les années 70, un nouveau port est créé à 50 km, et le quartier périclité encore. Alors que 13.200 habitants y vivaient en 1910 - un sur dix - seules 560 personnes y sont recensées en 1990: le quartier est délabré, marginalisé, et la nuit, mal famé.

Valeur économique

En 1991, l'État de Pernambouc lance un plan de revitalisation du quartier. «*Les politiques avaient compris que le patrimoine historique et artistique peut être de grande valeur pour l'économie*», relatent Silvio Zancheti, Geraldo Marinho et Norma Lacerda, concepteurs du projet. Au Brésil, l'heure est à la rénovation des centres-villes. La municipalité commence donc par restaurer les rues et les places publiques. Puis démarre la restauration du périmètre de Bom Jesus, qui abrite de belles bâtisses. «*Les propriétaires des immeubles étaient sceptiques*», raconte Silvio Zancheti. La municipalité crée un bureau pour attirer le secteur privé. Le premier mois est un désastre: aucun investisseur ne se présente. Mais peu à peu les immeubles désaffectés revivent: l'Université elle-même installe là son centre de conservation urbaine intégrée; le théâtre baroque Apollo rouvre; des cafés et restaurants s'installent, attirés par les exonérations fiscales.

La municipalité continue d'investir, en rénovant les ponts et les réseaux d'eau et d'évacuation. Elle accueille aussi le projet «Couleurs de la ville», lancé dans le pays par la Fondation Roberto Marinho et le fabricant de peintures Ypiranga, qui offrent aux propriétaires les couleurs pour le ravalement des façades.

La mairie veut faire du Bairro un pôle culturel et lance une série de manifestations qui font revivre les rues toute l'année: bals, festivals de chansons, etc. «*Ça n'a pas été*

*Et voilà Recife
Si justement
appelée,
Avec ses péchés
de jour
Et ses péchés de
nuit,
Mais tranquille
toujours,
Paisible et
sereine. //*

*À moitié déro-
bée à la mer,
À moitié
dérochée à
l'imagination,
Car c'est avec
les songes des
hommes
Que s'invente
une ville. //*

*Carlos Pena Filho,
poète de Recife,
1929-1960.*



Avec le Bairro rénové, les Recifeois retrouvent la mémoire de leur ville.

difficile, parce que le quartier était reconnu comme le cœur de la ville, même si les gens ne le connaissent pas», témoigne Silvio Zancheti. Aujourd'hui, le carnaval passe à nouveau par le Bairro, et les Rues Bom Jesus et do Apollo, avec leurs jolis immeubles à nouveau roses, bleus et oranges, et leurs cafés-terrasses pimpants, sont très courues.

Au total, la municipalité a investi deux millions de dollars - une bagatelle - et le secteur privé autant. Pour Salvador de Bahia, les autorités avaient investi 60 millions de dollars. Le prix du m² à Bom Jesus est passé de 120 dollars en 1993 à 200 dollars en 1996, et la population du Bairro a augmenté, atteignant 900 habitants à cette date. Le projet est connu dans le pays aujourd'hui, et fut cité en modèle lors du séminaire récent sur la conservation urbaine, abrité symboliquement au théâtre Apollo.

Le programme doit s'achever en 2003. De nombreux immeubles doivent encore être rénovés, et les favelas et les usines qui occupent le nord du quartier doivent être transformées en logements sociaux. Mais «*c'est surtout la population aisée qui consomme au Bairro: les gens pauvres habitent loin et ne profitent pas du quartier*», remarque l'architecte Lúcia Leitão, qui a participé au projet.

La rénovation du Bairro a néanmoins démontré que pour réussir, la conservation d'un quartier doit être accompagnée de sa revitalisation, et qu'elle doit impliquer non seulement les occupants mais tous les citoyens attachés au lieu. Comme l'explique Lúcia Leitão, «*Bairro do Recife était resté un espace symbolique important, même si les gens n'en avaient plus le souvenir direct. Ils ont été heureux de récupérer une partie de la mémoire de la ville qui avait disparu*».

N. K.-D.

Zanzibar: l'île aux merveilles

Stanley et Livingstone y avaient une maison. C'était aussi le plus grand port d'Afrique de l'Est, débouché maritime de tout un arrière-continent qui s'étendait de la Somalie à l'actuel Mozambique, et, à l'intérieur, jusqu'au bassin du Congo. Zanzibar, petite île au large de la Tanzanie, occultée des mémoires, mais non de l'imaginaire, par la mainmise coloniale, la fin du commerce maritime arabo-indien et 30 années d'un régime qui la ferma aux visiteurs, veut retrouver ses splendeurs et les faire connaître à nouveau.

«Il y a 15 ans, la ville était dans un état de délabrement absolu. Entre le gouvernement qui n'avait pas un sou et le climat humide et maritime, c'était un cauchemar», relate Colette La Cour Grandmaison, qui a dirigé un ouvrage sur la ville⁽¹⁾. Aujourd'hui, Zanzibar fait l'objet d'un programme de restauration, quelque 600 édifices parmi les 1.700 que compte la ville ancienne - la «Stone Town» - ont fait peau neuve, et Zanzibar postule à la Liste du patrimoine mondial.

Il aura fallu que dans les années 80, le gouvernement mette en place des politiques de libéralisation économique et s'ouvre aux investissements - et aux donateurs - étrangers. En 1982, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, alerté par des écroulements meurtriers d'immeubles, préconise un plan de sauvegarde. L'Agence pour la restauration et le développement de la Stone Town (STCDA) est créée en 1985. Même délabrée, la ville ancienne, qui ne représente que 12% de l'aire urbaine, était restée son noyau vital, abritant le marché central et 90% des administrations et écoles secondaires. Mais, depuis la révolution de 1964, qui avait fait fuir les riches marchands arabes et indiens et les étrangers, la ville avait vu affluer des immigrants ruraux, et les belles demeures pâles aux balcons ajourés, aux portes de bois décorées, aux façades ouvragées et aux arcades sculptées, mélange unique d'architecture arabe, indienne, africaine et européenne, tombaient en ruine.

Restaurer pour redonner vie

Aujourd'hui l'ambition n'est pas seulement de rénover les monuments de la dynastie omanaise qui occupait l'île - tels le fort du XVIIe siècle, le Beit el Aja'ib (maison des merveilles), futur musée national, le palais du sultan ou le dispensaire. Ni de compter sur le seul tourisme: de 1985 à 1995, 42 hôtels ont été créés dans des bâtisses restaurées. On veut aussi redonner vie aux maisons où vivent 16.000 des 100.000 habitants. «Beaucoup de gens ne comprennent pas les raisons de restaurer. Des choses

qui peuvent nous sembler évidentes au Nord, comme le patrimoine, ne sont pas forcément comprises», témoigne Stephen Battle, de la Fondation Aga Khan, qui a participé à l'élaboration du plan de conservation, et qui, avec la Suède, met en place un programme d'information. Une émission de télévision - Stone Town Baraza - propose depuis octobre des débats avec les gens. Des artisans sont formés aux techniques de construction traditionnelle et restaurateurs des bâtisses pour démontrer aux passants que les options modernistes ne sont pas les meilleures. Les femmes sont la cible privilégiée de ces initiatives, pour leur pouvoir de décision dans le choix des investissements domestiques.

Mais le délabrement d'un quartier est souvent le résultat du mode d'occupation, de la pauvreté et du manque d'infrastructures, en un cercle pervers. Les maisons les plus délabrées étaient celles appartenant au gouvernement. La STCDA a entrepris de les vendre à leurs occupants: 300 immeubles ont été vendus et restaurés, et les sommes récoltées servent à la rénovation d'édifices. Dès 1999, des solutions seront testées pour résoudre le problème de l'accès à la propriété, comme des

Le charme retrouvé d'une maison indienne (XIXe siècle).



© HOA QUIJIC. PAVARD.

Les monuments ne prennent tout leur sens que dans le contexte des vies ordinaires qui les entourent.

Stanley et Livingstone y avaient une maison. C'était aussi le plus grand port d'Afrique de l'Est, débouché maritime de tout un arrière-continent qui s'étendait de la Somalie à l'actuel Mozambique, et, à l'intérieur, jusqu'au bassin du Congo. Zanzibar, petite île au large de la Tanzanie, occultée des mémoires, mais non de l'imaginaire, par la mainmise coloniale, la fin du commerce maritime arabo-indien et 30 années d'un régime qui la ferma aux visiteurs, veut retrouver ses splendeurs et les faire connaître à nouveau.

«Il y a 15 ans, la ville était dans un état de délabrement absolu. Entre le gouvernement qui n'avait pas un sou et le climat humide et maritime, c'était un cauchemar», relate Colette La Cour Grandmaison, qui a dirigé un ouvrage sur la ville⁽¹⁾. Aujourd'hui, Zanzibar fait l'objet d'un programme de restauration, quelque 600 édifices parmi les 1.700 que compte la ville ancienne - la «Stone Town» - ont fait peau neuve, et Zanzibar postule à la Liste du patrimoine mondial.

Il aura fallu que dans les années 80, le gouvernement mette en place des politiques de

libéralisation économique et s'ouvre aux investissements - et aux donateurs - étrangers. En 1982, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, alerté par des écroulements meurtriers d'immeubles, préconise un plan de sauvegarde. L'Agence pour la restauration et le développement de la Stone Town (STCDA) est créée en 1985. Même délabrée, la ville ancienne, qui ne représente que 12% de l'aire urbaine, était restée son noyau vital, abritant le marché central et 90% des administrations et écoles secondaires. Mais, depuis la révolution de 1964, qui avait fait fuir les riches marchands arabes et indiens et les étrangers, la ville avait vu affluer des immigrants ruraux, et les belles demeures pâles aux balcons ajourés, aux portes de bois décorées, aux façades ouvragées et aux arcades sculptées, mélange unique d'architecture arabe, indienne, africaine et européenne, tombaient en ruine.

Restaurer pour redonner vie

Aujourd'hui l'ambition n'est pas seulement de rénover les monuments de la dynas-

Des centres-villes kidnappés?

Entretien avec Jorge Cabrejos Moreno, professeur d'aménagement urbain à l'Université de Guanajuato (Mexique), dont le centre est classé patrimoine de l'humanité.

Y a-t-il coïncidence entre la mise en place de politiques libérales et le mouvement de rénovation des centres?

Au Mexique, le néolibéralisme est apparu dans les années 90 comme modèle économique. Il a produit des changements partout, y compris dans la conception de la culture et du patrimoine. Son paradigme est que la croissance économique est la base du développement. Dans la ville, il se manifeste par des projets urbains nouveaux - les centres commerciaux, inconnus dans les années 80 - et par un investissement, au sens littéral, du centre, qu'il veut récupérer comme son siège, avec institutions financières, entreprises, etc. Il fait donc pression sur les autorités pour nettoyer et équiper le centre historique, et pour qu'elles réalisent ce type de projets. À Guadalajara, un quartier de 100 pâtés de maisons va être dévolu à des commerces, boutiques, galeries marchandes. Le souci n'est pas la conservation du patrimoine mais la prise de possession d'une partie de cette ville de quatre millions d'habitants pour en faire un centre économique régional. Mais le néolibéralisme a paradoxalement engendré un élément positif: la participation des citoyens, qui est un mécanisme de défense.

Quels types d'intervention préconisez-vous?

Nous vivons dans ces villes. Il y a là des gens, des commerces, la vie. On n'a pas besoin de transformer de grandes choses, ni de gros investissements. Nous avons des lois de protection et de conservation. Par ailleurs, des activités économiques font vivre ces lieux: il faut les développer, les transformer, pour qu'elles engendrent une meilleure qualité de vie et de l'environnement. Ce qui manque, ce sont des ressources pour l'entretien des espaces publics, les places, les rues, les services: c'est là que doit intervenir le financement public et privé.

Conservation et développement durable peuvent-ils coexister dans les villes d'Amérique latine?

Nous possédons déjà un élément important: la «convivialité durable», contrairement à nombre de villes du Nord, où il s'agit souvent de «restaurer» aussi le lien social. En Amérique latine, nous pratiquons déjà le «développement social durable» qui vient de notre culture: nous vivons autant à l'intérieur des maisons qu'à l'extérieur et sociabilisons avec les autres, les voisins, dans les places, les rues: en Amérique latine, nous passons la moitié de notre vie dans la rue! ●

Propos recueillis par N. K.-D.



CULTURE

Un lexique multilingue

Réunissant les cinq principales langues parlées en Amérique latine: l'espagnol, le portugais, le quechua, l'aymara et le guarani, un lexique multilingue vient d'être édité sur CD-ROM. Réalisé par l'Union latine et financé par l'UNESCO, il propose une base de 10.000 données touchant à l'agro-alimentaire, la santé publique et la biodiversité. Il est destiné à tous ceux qui travaillent au contact des populations rurales d'une grande partie de l'Amérique du Sud.

Né d'une initiative du gouvernement bolivien, ce lexique est un moyen de reconnaître ces langues vivantes et donc les cultures des peuples de cette région. Car chaque langue représente un «*formidable monument culturel*», selon Federico Mayor, à connaître et à conserver au même titre que les monuments de pierre». Les langues «*ne divisent pas mais rassemblent*», ce qui en fait des «*facteurs de paix*».

Ce lexique peut aussi être consulté sur Internet : <http://www.unilat.org/es/dtil/n1/edtil10.asp>



OCCASIONS PERDUES

Dans les pays en développement, le quart des enfants qui ont commencé leur scolarité en 1995 abandonneront leurs études avant la cinquième année. Nombreux sont ceux qui redoublent une ou plusieurs classes et 84 millions d'enfants d'âge scolaire - dont trois sur cinq sont des filles - n'iront jamais à l'école.

Sous le titre *Occasions perdues: quand l'école faillit à sa mission*, le dernier rapport de la série *Éducation pour tous: situation et tendances* rend compte, à l'aide de nombreux graphiques, de l'ampleur de la déperdition scolaire et révèle l'importance de son coût pour les systèmes éducatifs et la société. Il présente des exemples de mesures novatrices pour enrayer ce problème et donne, au travers de tableaux statistiques, divers indicateurs éducatifs et socio-économiques de la situation de 131 pays et territoires en développement.

●●● En savoir plus
Secrétariat du Forum «Éducation pour tous»

Une aide à la reconstruction

Après les ravages causés par le cyclone Mitch en Amérique centrale, l'UNESCO a débloqué 150.000 dollars pour des interventions d'urgence et la



ÉDUCATION

reconstruction d'écoles. En mettant cette somme à disposition le 3 novembre, le Directeur général a plaidé pour que «*des ressources en hommes et en matériels, aussi importantes que celles mises au service des alliances militaires, soient mobilisées pour les réseaux d'alerte précoce et d'intervention rapide*».

NETD@YS

Quelque 800 universités, instituts et écoles d'une trentaine de pays se sont connectés au cours des journées Internet organisées en Amérique latine et dans les

Caraïbes, du 18 au 25 octobre, avec l'appui de l'UNESCO. Netd@ys s'inspire d'un projet lancé en 1996 dans une centaine d'écoles de Silicon Valley (États-Unis). Depuis, l'idée a été reprise dans différentes régions du monde. Son objectif: favoriser l'utilisation d'Internet dans l'éducation, mais aussi créer un espace de dialogue et d'échange. Vu le succès de ces journées, la ligne reste ouverte pour toute université ou école qui souhaiterait participer au réseau.

●●● En savoir plus
<http://www.unesco.org/events/latin>



NOUS, VOUS, ILS



© UNESCO/MICHEL CLAUDE

Les langues ont leur ambassadeur...

Les langues sont «*les trésors les plus précieux et les plus fragiles que possède l'humanité*», a déclaré Vigdis Finnbogadóttir, ancienne Présidente de l'Islande, lors de sa nomination le 28 octobre en tant qu'ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO pour les langues. Elle s'est engagée à promouvoir le projet Linguapax de l'UNESCO (voir *Sources*, n° 104) et à œuvrer

pour le pluralisme linguistique, essentiel à l'émergence d'une culture de la paix car «*la violence commence là où s'arrête le dialogue*», a-t-elle constaté.

...ET LA PAIX SON CHANTRE

«*Parler de la vie, de l'amour et de la mort, les trois choses qui construisent l'univers*»: c'est la vocation du chanteur espagnol Carlos Cano qui a été nommé le 3 novembre Artiste de l'UNESCO pour la paix. Lors de la cérémonie, le Directeur général a précisé que ce musicien - qui s'attache à faire connaître la tradition andalouse, issue du métissage européen et arabe - avait été désigné pour son «*œuvre de troubadour, contribuant par la musique, la poésie et le chant à la conservation et à la transmission d'un héritage culturel qui ne connaît pas de frontières*».



SCIENCES SOCIALES

LA LUTTE ANTIDROGUE

Le chiffre d'affaires annuel du marché de la drogue est estimé à 400 milliards de dollars et rapporte plus que de nombreux secteurs industriels. Le dernier numéro (n° 9) de la *Lettre de MOST* (Gestion des transformations sociales) analyse notamment «les transformations économiques et sociales liées au

problème international de la drogue». En effet, le recyclage des bénéfiques de ce marché florissant «affecte profondément le cœur économique de nos sociétés». Ce numéro contient également des informations sur le réseau de recherche comparative de MOST, qu'il s'agisse de la migration en Asie du Sud-Est ou des enfants des villes en Afrique du Sud.

●●● En savoir plus
Secrétariat de MOST

Boukhara (Ouzbékistan) en octobre dernier. Il a réuni des responsables des ministères de l'éducation, de la santé, du travail et des affaires sociales, ainsi que d'ONG et d'associations d'handicapés des cinq pays d'Asie centrale: Kazakstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan. Parmi leurs recommandations: la collaboration multisectorielle et le partenariat avec les ONG, les associations d'handicapés et de leurs parents; l'intégration des enfants dans le système scolaire et des adultes dans le monde du travail; la mise en place de programmes de sensibilisation des communautés, ainsi que d'infrastructures adaptées aux handicaps.



PROJETS



Aide directe

Des matériaux éducatifs pour les réfugiés arméniens qui retournent au pays, la production de livres en République démocratique du Congo sur la démocratie et les droits des enfants, l'éducation informatique des adolescents à risque au Costa Rica, la réalisation de produits manufacturés à partir du recyclage de déchets au Caire (Égypte), l'alphabétisation en langue locale en Papouasie-Nouvelle-Guinée: tels sont quelques-uns des 15 nouveaux projets soutenus par le Programme Co-Action, dont la description figure au catalogue paru récemment. Ce programme finance des «mini-projets» en faisant appel à la générosité du public. Les contributions leur sont intégralement versées, tous les frais annexes étant pris en charge par l'UNESCO.

●●● En savoir plus
Programme Co-Action

Handicap et égalité des chances

L'égalité des chances pour les personnes handicapées était le thème d'un séminaire organisé à

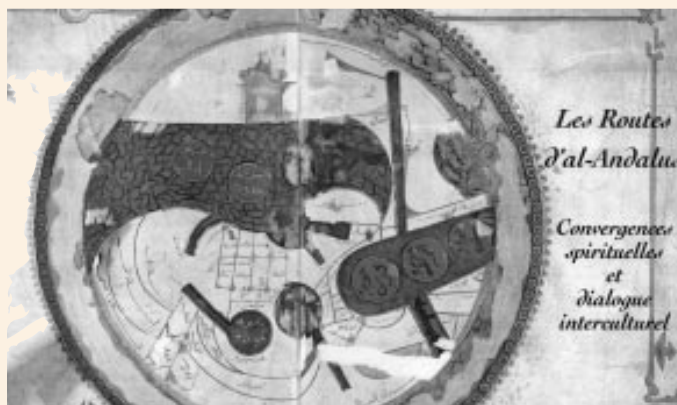


EXPOSITION

CARREFOUR DE TROIS MONDES

Pendant plus de sept siècles, trois régions - le monde arabe, l'Europe et l'Afrique - et trois religions - l'islam, le judaïsme et le christianisme - se sont côtoyées dans l'Espagne médiévale, «al-Andalus». «L'héritage d'al-Andalus, itinéraires culturels» était le thème d'une exposition tenue à l'UNESCO du 20 au 29

octobre. Elle présentait des objets, photographies et maquettes illustrant ce carrefour de trois mondes et s'articulait autour d'itinéraires le long desquels s'est diffusée sa culture: le pourtour méditerranéen avec les Omeyyades (VIIIe-XIe siècles), l'Afrique avec les Almoravides et les Almohades (XIe-XIIIe siècles) et, plus tard, l'Amérique latine avec les mudéjars.



Mappemonde d'al-Istajri (Xe siècle).

«Le nouveau millénaire doit être mis à profit pour engager les femmes et les hommes... à faire leurs les attitudes et les comportements qui rendront possible un avenir fondé sur une culture de la paix», a estimé le 6 novembre le Conseil exécutif de l'UNESCO, réuni à Tachkent à la fin de sa 155e session, à l'invitation du gouvernement d'Ouzbékistan. Dans sa décision relative à l'Année internationale de la culture de la paix (2000), il a souligné «la responsabilité éminente qui incombera à l'UNESCO en vue de promouvoir un changement historique et de civilisation amenant les peuples du monde à apprendre à vivre ensemble». Il a invité la communauté internationale «à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès (de l'Année) et à affirmer de la sorte les valeurs de tolérance et de compréhension mutuelle, ainsi que celles de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, autant d'actions qui profiteront avant tout aux femmes, à la jeunesse et aux pays moins avancés».

«Ce prix nous donne la reconnaissance dont nous avons besoin. Ce n'est pas facile d'être militant dans un pays en développement», a déclaré Shahtaj Qizilbash, représentante du Comité pakistanais d'action conjointe pour le droit des peuples, co-lauréat avec l'Indien Narayan Desai du Prix UNESCO Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence. Lors de la remise du prix le 16 novembre, les deux lauréats ont plaidé pour le désarmement nucléaire et la paix. «Nous ne voulons pas mettre nos futures générations en péril permanent», a expliqué Narayan Desai.



LIVRES

La Société des Amis des Noirs

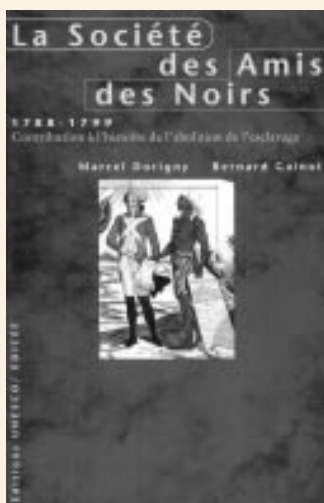
1788-1799 - Contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage, par Marcel Dorigny et Bernard Gainot. Éditions UNESCO/EDICEF, 1998. Prix: 195 FF

Le 19 février 1788 prenait naissance la première société anti-esclavagiste française.

Composée de nobles «libéraux», de gens de lettres, de juristes et d'hommes d'affaires, la Société des amis des Noirs avait pour but - en liaison avec le mouvement de l'«internationale abolitionniste» qui se dessinait en Angleterre et aux États-Unis - «de faire savoir au monde combien étaient grands les crimes de l'esclavage et de la traite et quels en étaient les remèdes possibles». «À mesure que nous recueillerons des faits instructifs et des discussions importantes sur tout ce qui est relatif à l'esclavage des Nègres, à la circonspection et à la sagesse qui doit enfin leur donner le même état civil que les Blancs, nous publierons ces faits et ces discussions; et il viendra enfin un moment où...

nous présenterons au gouvernement, au public, aux planteurs, aux commerçants, aux armateurs et aux Nègres eux-mêmes, le véritable état de la question... et peut-être l'unique plan, le seul sage à suivre pour concilier tous les intérêts avec celui qui doit les dominer tous: l'intérêt de la justice et de l'humanité.»

En présentant le texte intégral du registre des délibérations et des notes de séances de la Société, assorti de commentaires analytiques, cet ouvrage entend restituer sa place légitime à ce «premier maillon de la chaîne des abolitionnismes», dont les fondateurs, à l'encontre



des idées de leur temps, ont cru à la «la nécessité d'éclairer les esprits» et choisi le camp des adversaires de l'esclavage.

La qualité de l'école primaire dans des contextes de développement différents, par Gabriel Carron et Ta Ngoc Châu.

Éditions UNESCO/Institut international de planification de l'éducation, 1998. Prix: 120 FF

Des écoles de Chine, Guinée, Inde et Mexique ont servi d'exemples pour cette analyse comparative de leur fonctionnement dans des contextes de développement contrastés, voire dans des situations extrêmement diverses à l'intérieur de chacun de ces pays: zones urbaines privilégiées ou région rurale pauvre.

«La compréhension de ce qui se passe dans les écoles et dans les salles de classe étant une condition préalable à l'élaboration de stratégies d'amélioration de la qualité» de l'éducation, l'étude s'efforce de répondre à un certain nombre de questions: quels sont les facteurs essentiels qui influent sur la non-fréquentation ou l'abandon précoce? quelles sont les conditions matérielles d'enseignement et comment varient-elles? quelles sont les motivations, les attentes du personnel enseignant? en définitive, qu'est-ce qui fait la différence entre les écoles performantes et celles qui le sont moins?

Si l'une des priorités reste «d'offrir aux enseignants des conditions de travail décentes», «de se mettre à leur écoute» et «de concevoir des mécanismes de soutien», une autre est «le rapprochement de l'école et de la communauté» pour briser le «cercle vicieux dans lequel le défaitisme des enseignants répond au découragement des parents» et pour créer «une culture de responsabilité».

●●● En savoir plus

Les publications et périodiques sont en vente au Siège, à la Librairie de l'UNESCO, ainsi que par l'intermédiaire des agents de vente dans la plupart des pays. Informations et commandes directes par courrier, fax ou Internet: Éditions UNESCO, 7 place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP. Tel. (+33 1) 01 45 68 43 00 - Fax (33 1) 01 45 68 57 41. Internet: <http://www.unesco.org/publishing>



IMAGES ET SONS

AUSTRALIE

Musique des plateaux de Nouvelle-Angleterre en Nouvelle-Galles du Sud. Collection Musiques traditionnelles d'aujourd'hui. UNESCO/AUVIDIS, 1998. Prix: 120 FF

«Still a long way from home...»

La route est encore longue... C'est à une vingtaine de pièces de la musique populaire du Sud-Ouest de l'Australie, qui remontent à la seconde moitié du XIXe siècle, qu'est consacré cet enregistrement.

Si les caractéristiques de cette musique révèlent ses origines anglaise, irlandaise ou écossaise, elle ne se borne pas à copier des styles



importés. Sa forme d'expression reste unique grâce à un long processus de recreation et de transmission dans des conditions sociales propres à la région. Au son de la voix, du violon, de l'accordéon, de l'harmonica, du concertina ou de la guitare, mazurkas, polkas, quadrilles et valse se succèdent pour faire danser la communauté tout entière sur des airs qui chantent Thunderbolt, le «bandit noble», le bush ou la chasse au kangourou.





COMMUNICATION

GUIDE PRATIQUE DU JOURNALISTE

Une foule de conseils se retrouvent dans l'édition 1998 du *Guide pratique du journaliste* publié par Reporters sans frontières avec l'aide de l'UNESCO. En huit chapitres et s'appuyant sur l'expérience de professionnels des médias et de spécialistes, il présente les textes fondamentaux sur le droit d'informer et d'être informé, ceux relatifs à la déontologie, les structures destinées à la protection des journalistes, les procédures d'enquête sur les atteintes à la liberté de la presse et même les premiers soins à apporter aux blessés avant l'arrivée des secours.



Dans la rédaction du quotidien *Oslobodenje*, Sarajevo, 1992.

●●● **En savoir plus:** Reporters sans frontières, 5 rue Geoffroy-Marie, 75009 Paris. Tél. (33) 1 44 83 84 84; Fax (33) 1 45 23 11 51. E-mail rsf@rsf.fr www.rsffr

Télévision: chaînes publiques

Sous le titre «Les programmes culturels sur les chaînes publiques de télévision européennes», une étude parue récemment présente une analyse comparative de la programmation et des conditions de diffusion des productions culturelles dans le paysage télévisuel de l'Union européenne.

Dans une première partie, elle aborde les rapports entre culture et télévision, «*supermarché et/ou épicerie fine*». Dans la seconde, elle présente un état des lieux, une typologie des programmes culturels suivant les pays et les chaînes publiques. Elle se termine par des recommandations et propositions d'action qui vont de l'établissement d'une nomenclature des programmes, de méthodologies mariant approches quantitatives et qualitatives et d'une base de données régionale, à la mise en chantier de projets thématiques européens.

●●● **En savoir plus:** Section du livre et des industries culturelles.



PÉRIODIQUES

PERSPECTIVES

Après les acquis des élèves, l'évaluation s'intéresse désormais à l'ensemble du système éducatif. Sous le titre *L'évaluation des systèmes d'éducation*, le n° 105 présente les échanges de vues sur le sujet qui ont eu lieu lors d'un séminaire international organisé à Rio (Brésil) en décembre 1997. Les débats portaient sur trois questions clés: «*ce que nous mesurons, qui le mesure et comment l'information est répandue*», pour que l'évaluation atteigne son but: améliorer la qualité de l'éducation et lever le «rideau d'ignorance» afin de «*permettre à l'activité pédagogique d'être dirigée selon les caractéristiques propres à chaque individu, à chaque groupe et chaque situation sociale et culturelle*».

Museum International

«*J'étais muet de stupéfaction... À mesure que mes yeux s'habituèrent à l'éclairage, des détails de la pièce émergeaient lentement de la pénombre, d'étranges animaux, des statues et de l'or.*» C'est ainsi que l'archéologue Howard Carter décrit sa première impression de la tombe de Toutankhamon en 1922. Depuis, la datation au carbone 14, les images par satellite ou la simulation informatique ont transformé le travail de l'archéologue. Sans oublier que les sites sont devenus des attractions pour touristes et que l'équilibre reste délicat entre droit d'accès du public et conservation.

Le n° 198 est consacré au rôle du musée de site archéologique, «*dépositaire de fragments, de pièces et d'objets demeurés dans leur contexte séculaire*». «*Comment donner un sens à cet ensemble hétéroclite de trouvailles souvent dues au hasard,*



qui permettent de reconstituer les modes de vie passés?», souligne l'éditorialiste. Ce numéro donne pour exemples le site d'Eketorp Rediviva, en Suède, le Musée d'art de l'Égypte ancienne de Louxor, celui de Carthage (Tunisie), Arkaim dans l'Oural, le Musée du Grand Temple de Mexico, Ename en Belgique, ainsi que les musées de sites en Inde.

LE COURRIER DE L'UNESCO

La rencontre d'un double big bang entre un univers de puces miniaturisées et un univers de connexions télématiques accouche d'une sphère économique nouvelle où idées, images, connaissances prennent le pas sur les produits, machines, matières premières. Sous le titre: *Les idées, c'est capital; l'économie de l'immatériel*, le numéro de décembre évoque ses principaux enjeux. Ce numéro traite aussi des «paradis» des pollueurs, présente un projet éducatif dans la banlieue du Caire et aborde le débat entre légalisation et criminalisation de la prostitution. Il se clôt sur une interview de Gloria Cuartas, une «Folle de Paix» colombienne.

Chargée de rubrique:
Christine Mouillère.

UNE MAISON POUR LA RUE

RÉINSERTION *Le Maroc a longtemps ignoré ses enfants de la rue. L'association Bayti s'emploie à leur réinsertion scolaire, familiale et sociale.*



© VALÉRIE COUTERON

Invisibles. Ils courent comme des ombres. Le jour, les rues de Casablanca, les petits boulots, la mendicité. À la tombée de la nuit, la prostitution maquille leurs visages blêmes, puis la douleur et l'humiliation les entassent dans les coins sombres de la gare des voyageurs ou entre les caisses sur le port, où les policiers les cueillent lors des rafles. Un tube de colle dans la poche, de quoi sniffer et se fabriquer un monde imaginaire et un sacré mal de tête. Des enfants. Leurs histoires se ressemblent souvent: le père s'en va, la mère lâche les rênes, les enfants quittent l'école, s'embarquent dans la rue. Survivent. Se battent. Tombent dans la désillusion. Présentent des signes alarmants de dénutrition.

Dans ce Maroc, fier de sa tradition familiale et de ses valeurs islamiques, où l'enfant a toujours eu un rôle

central - du moins symboliquement - dans ce Maroc-là, les enfants de la rue n'existaient pas. On ne les voyait pas. On ne voulait pas les voir. Comme on ne voulait pas reconnaître ce qu'ils cristallisent: la pauvreté, la violence, les difficultés des parents à faire face, l'absence totale d'infrastructures d'accueil, d'une école capable de prendre le relais, le déficit de la politique sociale, la démission de l'État.

Une femme va s'élever contre le vide juridique et l'indifférence à l'égard des enfants des rues au Maroc. En 1993, Najat M'jid, pédiatre et pédo-psychologue, sillonne les rues de Casablanca pendant trois mois, identifie leurs maux, gagne leur confiance. Rencontre, écoute les gamins. Elle évalue leurs besoins face au déficit flagrant de ce qui existe: des structures de «sauvegarde» où l'État place ces enfants qu'il considère

comme des «vagabonds», des «mendicants». Parmi ces centres, la Maison du bonheur (Dar El Kheir), «*qui n'a de bonheur que son nom*», assure la pédiatre: «*un vrai fourre-tout, un dépotoir des personnes âgées, seules, des prostituées, des enfants se trouvent là entassés, dans des conditions souvent bien pires que celles rencontrées dans la rue. Rien d'étonnant que les enfants qui s'y retrouvent ne pensent qu'à fuguer*». Inspirée des expériences brésilienne, mauritanienne et indienne des enfants des rues, Najat M'jid rédige un rapport où elle expose le problème mais aussi ses propositions qui tiennent compte de la culture marocaine et des difficultés spécifiques dans ce pays. Au moment où le Maroc s'appête à signer la Convention relative aux droits de l'enfant, en mai 1993, Najat M'jid le distribue aux hauts dignitaires présents pour la

cérémonie. «*Ça a fait un boom, se souvient-elle, nombreux sont venus me voir, voulaient collaborer*».

En France, où elle vient chercher des fonds quelque temps après, on lui explique que «*le Maroc est hors du cadre de l'action humanitaire*». Mais cet argument est trop administratif pour la jeune femme de terrain: en une heure et demie elle parvient à convaincre son interlocuteur qui finit par lui accorder 200.000 F. Aux membres d'associations qui doutent que le gouvernement marocain accepte la création d'un organisme pour les enfants des rues, Najat, ironique, répond que la Convention a été signée par son pays. Elle force ainsi le Maroc à tenir ses engagements.

RECONNAISSANCE

Un an et demi plus tard, en mai 1995, le premier refuge de l'association Bayti («ma maison» en arabe) ouvre dans le quartier populaire de Sidi Bernoussi à Casablanca où le «*gouverneur est un homme d'avant-garde*», selon Najat M'jid. Le local appartenait à l'orphelinat, Najat et des amis bénévoles le retapent. Le Cabinet royal enverra un représentant lors de l'inauguration, et admet de ce fait publiquement l'existence du problème des enfants des rues. Un second refuge existe depuis l'an dernier dans ce même quartier. Tous deux peuvent héberger une centaine d'enfants et adolescents - aux trois quarts des garçons - de 2 à 21 ans, dans des chambres de quatre à six lits. On leur propose ainsi un lieu où ils peuvent dormir, trouver une famille, de l'affection mais aussi une formation. Le tout est assuré par une équipe de 25 personnes composée d'éducateurs, d'enseignants, d'une assistante sociale, d'une pédiatre, qui bénéficient d'une formation et d'une évaluation continue.

«Les enfants n'ont plus confiance en personne, et nous ne sommes pour eux que des étrangers et des intrus dans un environnement structuré par des lois qu'ils ont eux-mêmes établies et qui échappent à tout règlement», explique Najat M'jid. Tout en leur offrant ce lieu de transit, on reconnaît volontiers que la rue «a aussi de bonnes choses dont ils ont désormais besoin», ne serait-ce que le sentiment de solidarité, ou de liberté auquel les gamins tiennent beaucoup.

L'objectif de Bayti, Najat le résume par la «réinsertion familiale, scolaire et socio-professionnelle des enfants». Mais l'association «ne doit pas devenir un lieu que l'on utilise pour répartir», ajoute-t-elle. Nous essayons d'instaurer une notion de partenariat avec les enfants, pour qu'ils aient bien conscience que nous faisons un bout de chemin ensemble». Cette démarche comprend plusieurs volets. En premier lieu: un programme qui sensibilise les gamins aux dégâts causés par l'alcool, la drogue. Bayti leur procure des soins, des conditions d'hygiène, les possibilités de pratiquer du sport, du théâtre.

Le second volet consiste à leur proposer des ateliers dans la rue où, «au sein d'un même groupe, ils reçoivent des enseignements individuels», explique Najat. Les cours qu'ils y suivent sont non formels: ils peuvent donc les prendre le matin ou le soir, suivant leur disponibilité, étant donné que la plupart du temps ils continuent à gagner leur vie par des petits boulots. Certains participent par groupes de 10 à des activités pédagogiques personnalisées: encadrés par quatre formateurs, ils reçoivent des fiches individuelles (d'arabe, français, mathématiques, histoire-géo, sciences, éducation civique, religion) qui permettent de tout reprendre à zéro et de les faire évoluer jusqu'au niveau de certificat d'études primaires.

D'autres vont suivre une formation professionnelle dans le bâtiment, l'agro-alimentaire, l'électricité, la soudure, l'esthétique ou la coiffure... pour pouvoir intégrer le marché local du travail. Et ceux qui n'ont pas quitté l'école peuvent recevoir à Bayti un soutien scolaire. En contrepartie, ils devront respecter le règlement de l'association qui interdit l'usage des drogues,

la violence, les abus sexuels et le manque de respect. «L'idée étant, selon Najat M'jid, de leur apprendre à avoir un comportement respectueux au foyer, avec le groupe, et de leur inculquer des notions de régularité, de ponctualité, de langage et l'esprit d'initiative». Et pour que ces valeurs ne restent pas abstraites, les pensionnaires de Bayti reçoivent des points en fonction de leur comportement: chaque point vaut un dirham d'argent de poche. La jeune pédiatre a même réussi à obtenir des passeports et des billets d'avion pour des vacances en France, en Allemagne ou en Espagne, pour une vingtaine d'entre eux.

LES FILLES AUSSI

Pour les tout-petits, l'association a aussi organisé des ateliers de rue à différents endroits de la ville, afin de leur proposer des soins, mais aussi des jeux éducatifs, des activités artistiques, des débats thématiques. Depuis cinq ans, ces ateliers ont vu passer plus de 4.500 enfants. Et pas question d'en exclure les filles (entre 7 et 21 ans). Profondément marquées par la violence de la rue, elles sont considérées comme l'une des principales cibles de l'association: «il faut encourager leur scolarisation, surtout en milieu rural, en sensibilisant l'ensemble de la société civile et en stimulant la création de micro-projets d'information portant sur la prévention du sida, les maladies sexuellement transmissibles, les manières d'éviter des grossesses...», poursuit Najat M'jid.

D'ailleurs, Bayti ne s'adresse pas seulement aux enfants, mais aussi aux parents. «On essaye de les valoriser - certains sont profondément cassés.» Ils peuvent suivre un programme d'éducation pour réapprendre à accepter leurs enfants, à ne plus les

violenter, à leur donner une autre chance. Et lorsque les retrouvailles entre l'enfant et sa famille sont impossibles? L'association commence tout juste à introduire le concept de familles d'accueil, une notion jusque-là inconnue au Maroc où la famille élargie prend traditionnellement soin des enfants.

AUTONOMISATION

Dans cette bataille contre le fléau qui pousse de plus en plus de gamins dans la rue, Najat M'jid est aidée par l'association Terre des Hommes (Lausanne), l'ambassade de France, la Fondation Air France et par l'UNESCO qui vient de lui accorder 25.000 dollars, pour contribuer à l'accélération de la mise en œuvre de ses projets dans différentes villes du Maroc: Meknès, Fès, Essaouira, Mohammedia et Safi.

Parmi ces programmes, le projet d'une ferme-école, à une soixantaine de kilomètres de Casablanca, s'adressera aux adolescents des deux sexes dont la réintégration sociale traditionnelle semble à première vue impossible. Le projet s'appuie sur la formation aux métiers d'agriculture et de jardinage dans le cadre d'un programme pédagogique spécifique qui vise «l'autonomisation» des individus. «Lancement prévu début 1999», selon Najat M'jid, dont l'enthousiasme et le dynamisme semblent contagieux.

Preuve en est l'optimisme de l'un de ses jeunes pensionnaires: «Bayti m'offre un ticket d'entrée dans ce monde qui ne voulait plus de moi; ainsi j'arrive à oublier mon statut d'exclu et à surmonter la dépendance à cette satanée colle, à croire en moi et en l'autre.» ●

Cristina L'Homme,
avec Amina Barakat
à Casablanca



© D.R.

Apprendre à dessiner, comme tous les enfants du monde.



© ARJAN RAJASURIYA

Des scientifiques apprennent à tester l'état de dégradation des récifs coralliens.

UNE PÂLEUR MORTELLE

SCIENCE *Les récifs coralliens sont menacés. D'où l'importance d'un système de surveillance pour mesurer leur évolution.*

Les récifs coralliens peuvent nous en apprendre long. Encore faut-il savoir déchiffrer ce livre sous-marin d'une beauté à couper le souffle.

Dernièrement, des plongeurs ont découvert au large des Maldives que 80% à 90% des coraux aux couleurs jusque-là éclatantes avaient viré au blanc. Lors d'un séminaire organisé à Townsville (Australie) en novembre, des experts ont estimé que ces 14 derniers mois, 40% à 50% des récifs du monde étaient touchés par ce phénomène de décoloration attribué au réchauffement de l'eau. En 1997-1998, la température des eaux de surface tropicales a été la plus élevée de toute l'histoire récente. On ignore combien de coraux en mourront, d'où l'importance d'une surveillance continue pour comprendre ce qu'il va advenir de cet écosystème à l'équilibre complexe. Les coraux blanchis risquent d'être colonisés par des algues et de ne plus pouvoir se nourrir.

Les scientifiques qui participaient à l'atelier du

Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens, organisé cette année aux Maldives, ont appris à suivre cette évolution et à la mesurer selon des méthodes encore jamais utilisées en Asie du Sud. «À quelque chose malheur est bon: ce phénomène de décoloration a mis en branle tout un système de surveillance des récifs coralliens», souligne Jason Rubens, coordonnateur du réseau en Asie du Sud où se déroule le projet incluant l'Inde, le Sri Lanka et les Maldives.

Cette initiative soutenue, entre autres, par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, vise dans un premier temps à parfaire les connaissances sur la santé des récifs et, à plus long terme, à enrayer leur dégradation en incitant les États à adopter une politique de conservation durable. «L'idée est la suivante: avec un réseau de surveillance regroupant des données sur un lieu précis et sur plusieurs années, on

pourra mieux planifier la gestion d'un récif.»

Mais la décoloration ne constitue qu'un chapitre du livre. Les effets de la surpêche, la pêche à la dynamite, la pollution, la déforestation, l'extraction du corail (à partir duquel on fabrique du ciment) et d'autres activités humaines menacent de détruire les récifs coralliens. Or l'observation de certains types d'algues permet de détecter des agents nutritifs provenant d'eaux usées insuffisamment traitées. Des coraux recouverts de sédiments peuvent révéler une opération de déboisement dans le bassin d'un fleuve se jetant dans la mer, ou de dragage pour construire un port. «Quel que soit l'environnement, algues et coraux entrent en concurrence», explique Jason Rubens. *Les coraux s'accommodent mieux d'eaux pauvres en nutriments; si l'on en ajoute, les algues prospèrent. Sur un récif sain, de nombreux poissons herbivores se nourrissent d'algues; si l'on pratique la surpêche de ces espèces, les algues prennent l'avantage.»*

RELEVÉS

Ce sont toutes ces indications que les biologistes de la mer apprennent à relever au cours des ateliers organisés par le réseau. Diverses techniques sont utilisées. L'une d'entre elles consiste à faire descendre un ruban gradué sur 20 à 50 mètres et à noter l'épaisseur de la couche de corail vivant ou mort, d'algues, de sable, ainsi que les différentes espèces recensées. En retournant plusieurs fois au même endroit, on peut suivre son évolution. Ces informations sont stockées au fur et à mesure dans une banque de données.

Le projet aide aussi les pays à définir des programmes de surveillance. En dehors des relevés, il vise à évaluer la valeur socio-économique des

récifs, car ils sont essentiels à la vie des communautés côtières et petits États insulaires. «Non seulement nous mettons l'accent sur la surveillance du milieu physique et biologique, mais aussi sur une bonne compréhension de la situation socio-économique», poursuit Jason Rubens. Ainsi, les spécialistes en biologie marine des universités de Goa et de Madurai font désormais équipe avec des sociologues pour recueillir des données sur des zones précises. «Il est important aussi d'associer au programme les communautés utilisant ces ressources, de demander par exemple aux pêcheurs de comptabiliser leurs prises; cela les sensibilise à l'état des récifs et à la façon de les exploiter.»

LE PRIX FORT

Les îles paient le prix fort pour les dégâts causés aux récifs coralliens qui dressent une barrière protectrice sur laquelle viennent se briser les lames. Si de nombreux pays ont réduit ou déclaré illégale l'extraction du corail pour l'industrie du bâtiment, d'autres la pratiquent encore, entraînant une érosion côtière considérable. C'est ainsi que d'importants récifs ont servi à la construction de l'aéroport de l'île voisine de Male, la plus grande île des Maldives. Les dommages tournent parfois au cauchemar, pour citer Jason Rubens. Autour de Male, on a construit directement sur les récifs le long de la côte. Lors d'un ouragan à la fin des années 80, l'île a été inondée et l'eau douce polluée. Aujourd'hui, un mur de béton assume la fonction protectrice du récif et cerne la moitié de l'île, bouchant la vue sur la mer. Qui plus est, l'opération a coûté 10 millions de dollars. Manifestement, la nature n'a pas de prix... ●

Cynthia Guttman

CULTURE *Qui lit quoi et dans quelle langue? Réponse dans l'Index Translationum dont la 50e édition vient de paraître en CD-ROM.*

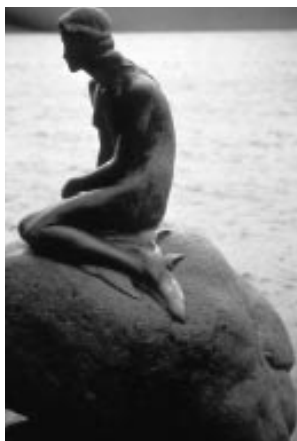
LES MILLE MONDES DE LA TRADUCTION

Signe des temps, Vladimir Illyich Lenine n'est plus l'auteur le plus traduit au monde. Même s'il en existe encore 3.000 traductions, le père de la Révolution a été dépassé par Walt Disney Productions, Agatha Christie et la Bible.

Sans traduction, les mots, et donc les idées, n'iraient pas loin. Qu'ils aient traduit des ouvrages religieux, ou qu'ils aient voué leur vie à des géants littéraires comme Shakespeare, Tostoï, Proust ou Garcia Marquez, les traducteurs ont toujours été les discrets artisans de l'écriture.

Pour s'y retrouver dans cet espace à la fois illimité et codifié qu'est la traduction, il existe un outil de travail: l'*Index Translationum* qui fête cette année sa 50e édition. Publiée sur CD-ROM par l'UNESCO, cette bibliographie internationale contient près d'un million de données portant sur plus de 100 pays, de l'Albanie au Zimbabwe. Elle touche à tous

La petite sirène, emblème de Copenhague, est un conte de Hans Christian Andersen traduit dans plus de 60 langues.



© SIPA PRESS/GIRENDINI

les sujets: de l'agriculture à l'architecture et l'art, en passant par les sciences sociales et naturelles, l'histoire, le droit et la littérature (cette dernière représentant plus de 50% des traductions). Environ 200.000 auteurs et 400 langues y sont répertoriés. Tous les ans, l'*Index* enregistre 80.000 nouvelles références bibliographiques, reflétant ainsi la demande croissante de traductions dans notre «village planétaire».

L'*Index* est né en 1932 sous la forme d'un bulletin trimestriel publié par la Société des Nations qui répertoriait les traductions parues dans six pays: Allemagne, Espagne, États-Unis, France, Italie et Royaume-Uni. En 1940, ce nombre était passé à 14. Mais la seconde guerre mondiale interrompt l'élan de la publication. En 1948, une nouvelle série de l'*Index* reparait sous l'impulsion de l'UNESCO. Il contient 8.500 entrées pour 26 pays. Depuis, l'*Index* paraît tous les ans. Il a été informatisé en 1979 et enregistré sur CD-ROM en 1993.

TOUS LES SUJETS

Tous les ans, les bibliothèques nationales ou centres bibliographiques des États membres font parvenir leurs données relatives aux livres traduits dans tous les champs de la connaissance. À l'UNESCO, une petite équipe du secteur de la culture est chargée de saisir, d'uniformiser, de vérifier toutes les données. Un travail qui demande une grande minutie. Toutefois, comme le précise sa responsable, Cristina Iglesias, «ces données ne



© SIPA PRESS/ALFRED.

Lénine déboulonné, même dans la littérature...

permettent pas de juger de la qualité d'une traduction, si elle est fidèle ou pas à l'originale».

L'*Index* est un outil précieux pour les bibliothécaires, documentalistes, chercheurs, éditeurs, journalistes, étudiants et libraires. Son contenu s'organise suivant la Classification décimale universelle, un système de recherche normalisé. C'est le meilleur ouvrage de référence pour l'établissement de statistiques portant sur les traductions. Il permet aussi aux experts d'analyser le lectorat international, les marchés et les tendances de l'édition.

L'*Index* confirme la prédominance de l'anglais: près de 50% des traductions sont faites à partir de l'anglais, alors que 6% seulement le sont vers cette langue. En fait, l'influence de l'anglais est si étendue qu'au Japon, les éditeurs n'acceptent de traduire un livre que s'il l'a d'abord été en anglais. L'allemand est la langue

dans laquelle se fait la plupart des traductions, mais on traduit de plus en plus en espagnol. Cependant, le nombre de livres traduits tous les ans reste relativement faible par rapport à l'ensemble des ouvrages publiés dans le monde.

Les auteurs des pays en développement occupent toujours une position marginale. C'est d'ailleurs ce que déplore l'écrivain marocain Tahar Ben Jelloun qui écrit en français. Il constate que ceux de ses contemporains qui écrivent en arabe «ne sont presque jamais traduits. Pour je ne sais quelle raison, les Occidentaux pensent que seuls les Égyptiens ou les Libanais valent la peine d'être traduits de l'arabe dans les langues européennes. Si vous n'utilisez pas la langue du colonisateur, vos chances d'être traduit sont très faibles».

RÉÉQUILIBRER

Avec sa *Collection d'œuvres représentatives* (qui fête aussi ses 50 ans cette année), l'UNESCO tente de palier ce déséquilibre. Elle offre une aide à la traduction, l'édition et la diffusion d'ouvrages peu connus hors de leur langue ou de leur pays d'origine. Grâce à elle, des auteurs comme le Japonais Yasunari Kawabata, le Grec Giorgios Seferis et la Polonaise Wislawa Szymborska sont devenus des classiques mondiaux. Mais il aura fallu du flair littéraire et un traducteur expérimenté pour amener ces noms sur le devant de la scène internationale. ●

Vaiju Naravane
avec C. G.

Prochain dossier:

L'UNESCO EN ACTION: PLEIN CADRE SUR SES PROJETS DE TERRAIN



calendrier de l'UNESCO

du 18 au 19 janvier

ABUS D'ENFANCE EN LIGNE

Au Siège, l'UNESCO réunit des experts et des ONG pour réfléchir aux moyens de lutter contre la pornographie infantile et la pédophilie sur Internet.

du 18 au 19 janvier

MÉMOIRE DU MONDE

À Madrid (Espagne), réunion pour faire le point sur l'informatisation des archives figurant au registre du patrimoine documentaire du monde.

du 25 au 28 janvier

RENDEZ À CÉSAR...

Au Siège, la 10e session du Comité intergouvernemental pour le retour ou la restitution des biens culturels à leur pays d'origine examinera l'état d'avancement des négociations bilatérales et de la coopération internationale pour freiner le trafic illicite.

du 28 au 30 janvier

VIVRE ENSEMBLE

Au Siège et en partenariat avec le Commonwealth, un colloque proposera une réflexion pour la construction d'un «pluralisme constructif».

29 janvier

EAU ET ÉTHIQUE

La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies réunit, au Siège, son groupe de travail sur l'éthique de l'utilisation des ressources en eau.

du 1er au 4 février

GÉOLOGIE

Au Siège, 27e session du Programme international de corrélation géologique, qui travaille avec plusieurs milliers de scientifiques dans 150 pays.

du 8 au 12 février

EAU, EAUX!

À Genève, Conférence intergouvernementale sur l'hydrologie et les ressources en eau, organisée avec l'Organisation météorologique mondiale.